

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 029-242900074-20251218-CC2025_12_22-DE

REDEVANCE DECHETS - 2026

Grille tarifaire en Déchèteries

Conseil Communautaire du 17 décembre 2025



TARIFS DEPOTS SELON CATEGORIES DE DECHETS	UNITE	Quantités minimales facturées par dépôt	Quantités maximales admises par jour	Tarifs <u>sans</u> REP PMCB**	Tarifs <u>avec</u> REP PMCB**, en vigueur au 1/01/26
Ferailles, cartons*				- €	- €
Déchets dangereux	L'unité	1 unité	10 unités maximums	5 €	- €
Gravats Inertes (cailloux ...)*	Le m3	1 m3	3 m ³ maximum	61 €	- €
Bois (catégorie A ou B)*	Le m3	0,5 m3	3m ³ maximum	59 €	- €
Placoplatre*	Le m3	0,5 m3	3m ³ maximum	10 €	- €
Plastiques durs*	Le m3	0,5 m3	3m ³ maximum	10 €	- €
Menuiseries vitrés*	Le m3	0,5 m3	3m ³ maximum	10 €	- €
Encombrants et Gravats non Inertes (démolition ...)	Le m3	0,5 m3	3m ³ maximum	117 €	117 €
Incinérables (<1m)	Le m3	0,5 m3	3m ³ maximum	67 €	67 €
Déchets verts	Le m3	1 m3	5 m3 maximum	16 €	16 €

* Les dépôts de déchets mal triés ne pouvant être valorisés par la filière de recyclage du produit en question seront facturés en encombrants ou en incinérables selon leur nature.

** Le contrat est en cours avec les éco-organismes pour la REP des Produits des Métiers de la Construction et du Bâtiment, les tarifs au 1^{er} janvier 2026 sont garantis toutefois en cas de disparition d'une filière de tri (moratoire en cours), le tarif indiqué sans REP PMCB s'appliquera pour le flux considéré avec un délai de prévenance de 15 jours sur le site web, les déchèteries et auprès des entreprises identifiées comme déposant en déchèterie. En cas de disparition complète de la filière par manque d'exutoire (exemple plâtre..), les déchets concernés devront être déposés en encombrants ou incinérables et facturés comme tels.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le 19/12/2025
ID : 029-242900074-20251218-CC2025_12_22-DE

Les dépôts des particuliers sont gratuits. Au-delà des quantités maximales admises par jour, les dépôts sont facturés selon les tarifs appliqués aux professionnels.

ACCES EN DECHETERIES	TARIFS
Forfait inclus dans la redevance pour les usagers particuliers	24 passages
Passages supplémentaires à partir du 25 -ème	8 € par passage
Professionnel non collecté à son adresse, accès au service	103 €/an
Carte 1 ^{er} établissement	Gratuit
Carte – Renouvellement	10 €
Carte – Dotation supplémentaire*	5€
Envoi carte par courrier postal (hors 1 ^{er} établissement)	2€ par carte
Envoi d'un lot de cartes par courrier postal**	5€ (de 2 à 5 cartes)

** possible uniquement pour les bailleurs de logements individuels et collectifs et les professionnels*

*** uniquement pour les bailleurs de logements collectifs et les professionnels, nombre dans la limite autorisée par le règlement*